

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00089

ACCOMPAGNEMENT 2017 DE L'ASSOCIATION D'ENTREPRISE ESTER

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170215-D2017000891-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

ACCOMPAGNEMENT 2017 DE L'ASSOCIATION D'ENTREPRISE ESTER

La Communauté Urbaine souhaite exercer pleinement sa compétence développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. L'enjeu réside dans le développement d'une véritable animation économique de proximité et le renforcement des capacités de la Communauté Urbaine en termes d'ingénierie économique auprès des entreprises. Les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Le 27 juin 2013 s'est déroulée l'assemblée générale constitutive d'ESTER, "l'Est stéphanois en réseau", née de la fusion entre REZAMES, Réseau des Entreprises de la Zone de Molina et de l'Est Stéphanois, et de TECHNOPOLE 42, le réseau des entreprises du Technopole de Saint-Etienne.

Ce réseau d'entreprises couvre un territoire rassemblant plus de 1 300 entreprises, réparties sur les zones d'activités des communes de Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière et Sorbiers et plus particulièrement des zones d'activités de Technopole, Molina La Chazotte, Métrotech, La Vaure, Boiron, Le Valjoly, Marché de gros et Pont de l'Ane ainsi que les quartiers de Montreynaud.

ESTER (110 entreprises) a ainsi pour objet l'animation des entreprises autour de projets à enjeux innovants et d'actions partagées, pour :

- agir en faveur de l'attractivité de son territoire,
- faciliter la mise en réseau et les échanges entre les entreprises dans le respect de leur responsabilité sociétale.

I - PROGRAMME D' ACTIONS ESTER 2017

Les perspectives générales d'activité d'ESTER pour l'année 2017 s'inscrivent autour de :

- axe 1 : Attractivité du territoire,
- axe 2 : Bien-être dans l'entreprise et son environnement,
- axe 3 : Rapprochement école-entreprise,
- axe 4 : La mise en réseau,
- axe 5 : Faciliter l'accès aux savoir-faire du territoire.

L'ensemble des actions vise à permettre aux entreprises adhérentes de :

- sortir de l'isolement,
- échanger et développer,
- bénéficier de services partagés,
- rester informées,
- et d'être référencées dans le réseau ESTER.

Organisée en commissions de travail, l'association compte développer ou poursuivre les activités suivantes :

- **Attractivité du territoire**
 - organisation de réunions avec Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne pour information sur les travaux de voirie,
 - informer les entreprises sur l'impact des travaux de la 3^{ème} ligne de tramway,
 - installation de panneaux d'affichage led pour la communication avec les adhérents,
 - petit déjeuner « Valorisation des Equipements du Territoire » : Zénith – Cité du Design – Atelier Weiss – Musée Chapuis.

- **Bien-être dans L'entreprise**
 - action sur la mobilité des salariés,
 - accompagnement de la mise en place d'une crèche inter-entreprises,
 - création d'une conciergerie d'entreprises,
 - valorisation Cité Lib.

- **Rapprochement école – entreprise**
 - mutualisation de formations,
 - Speed Meeting entre les centres de formation et les entreprises,
 - rencontre dirigeants/écoles et soutien à la création d'entreprise.

- **Mise en réseau**
 - développement du réseau,
 - campagne de communication,
 - organisation de rencontres interclubs Haute-Loire/Loire,
 - création d'une centrale d'achats inter-entreprises.

II – PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE / ESTER

En complément de ce programme d'actions, ESTER devra participer :

- à toutes démarches favorisant l'emploi et la formation par la participation aux différents évènements ou manifestations organisés par Saint-Etienne Métropole,
- à l'accès à la commande publique des entreprises de Saint-Etienne Métropole ; ESTER devra collaborer aux actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole,
- aux actions de Saint-Etienne Métropole autour de l'Economie Sociale et Solidaire, en relayant l'information, voire ponctuellement en mobilisant les adhérents aux évènements organisés par Saint-Etienne Métropole,
- aux actions concourant à la création d'entreprises et plus particulièrement le dispositif la Fabrique à entreprendre qui vise à accompagner les créateurs d'entreprise à tous les stades de leur projet, de l'idée au financement (parrainage des jeunes porteurs de projet),
- à l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans la mise en œuvre du projet Design Tech Academy,
- à favoriser les liens entre l'Ecole de la 2^{ème} chance et les entreprises adhérentes.

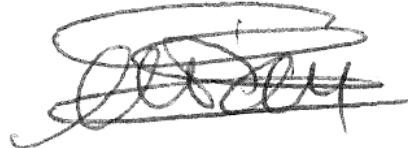
Considérant le programme d'actions 2017 d'Ester, Saint-Etienne Métropole propose une intervention financière à hauteur de 9 500 € en faveur de l'association ESTER.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide le versement d'une subvention de 9 500 € à allouer à ESTER,**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2017,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget 2017 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU